

Avis de demandes de dérogations mineures au Règlement de zonage 1406

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 13 avril 2021 à 19 h 30, le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1. Permettre au 4066, rue des Pruniers, une habitation unifamiliale de structure isolée ayant une marge latérale droite minimale de 0,95 mètre au lieu de 1,00 mètre;
2. Permettre au 5370, boulevard Kimber :
 - une superficie de plancher minimale de 85 mètres carrés au lieu de 90 mètres carrés;
 - une marge arrière minimale de 3,55 mètres au lieu de 6 mètres;
3. Permettre aux 3180 à 3188, Grande Allée et aux 2001 à 2005, boulevard Édouard, la construction d'un bâtiment à usage mixte de 14 logements et de 4 commerces de structure isolée avec :
 - l'aménagement d'un minimum de 28 cases de stationnement au lieu de 30 cases de stationnement;
 - deux polygones dans l'aire d'agrément présentant une distance minimale séparant deux côtés opposés de 4 mètres au lieu d'une distance égale ou supérieure de 7,5 mètres dans le cas d'un bâtiment de 3 étages;
 - l'aménagement d'un maximum de 2 cases de stationnement extérieures réservées aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite, sous le 2^e étage du bâtiment, en marge avant et empiétant devant la façade principale du bâtiment;
 - l'absence d'une surlargeur de manœuvre dans une aire de stationnement et se terminant en cul-de-sac au lieu d'une surlargeur de manœuvre d'une largeur minimale de 1,20 mètre;
 - une marge arrière minimale de 8 mètres au lieu de 9 mètres.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 et à la résolution SH-210315-2.1, toute procédure qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacée par une consultation écrite.

Toute personne qui souhaite se prononcer sur une de ces dérogations mineures peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 24 mars au 7 avril 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec) J3Y 9G4 ou d'un courriel à l'adresse : greffe.sh@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

Longueuil, le 23 mars 2021.
Marie-Claude Bérubé, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert